

DELIBERATION N° 86/06-16 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE SERVICE AU CENTRE MEDICO-SOCIAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite à la rupture du contrat d'entretien du Centre Médico-Social, au 30 Avril 1986, par la Société S.V.E.I., il importe d'assurer la continuité de l'entretien des locaux.

Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que le coût horaire moyen d'un agent de service est de 51 F 18 alors que le prix de l'heure, demandé par différentes entreprises de nettoyage, varie entre 63 et 79 Frs :

. DAN nettoyage	79, 48
. B.M.S.	63, 15
. NOVA Service	66, 26

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création d'un poste d'agent de service à temps incomplet à raison de 20 heures par semaine,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1986.